



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Daniel MERTIAN DE MULLER*), M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET*), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD (*à partir de la délibération n°2005.06.07*), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*à partir de la délibération n°2005.06.02*), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC (*représentant de M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (*pouvoir de M. Alain FONTAINE*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Daniel MERTIAN DE MULLER pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M Jean-Jacques LASSERRE
M. Alain FONTAINE, pouvoir à M. MEZZADRI
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC

Secrétaire de séance :

1.1 M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 22 juin 2005
Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2005
Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour : 2005.06.11 Périmètre PLD - Motion du conseil communautaire présentée à M. le Préfet des Yvelines.

Motion du conseil communautaire présentée à M. le Préfet des Yvelines.

Arrêté d'un périmètre de plan local de déplacements.

PRÉFET

DES YVELINES

La communauté de communes du Grand Parc souhaite élaborer un plan local de déplacements en s'associant à d'autres communes. Il a ainsi été proposé à seize communes de participer à cette démarche lors d'une réunion d'information le 26 octobre 2003.

Le conseil de la communauté de communes du Grand Parc a ensuite délibéré sur un périmètre du plan local de déplacements le 23 juin 2004. Il comprenait, outre le Grand Parc, les communes de Bailly, Châteaufort, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois et Vélizy-Villacoublay.

Il était également demandé au préfet de proposer à la commune de Bois-d'Arcy de participer à ce projet afin d'en renforcer la pertinence. Le 8 avril 2005, Bois-d'Arcy a officiellement fait part de son accord.

En conséquence, le conseil communautaire souhaite que soit pris dans le meilleur délai l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du plan local de déplacements, sans lequel il n'est pas possible de poursuivre un travail mis en attente depuis près de deux années.

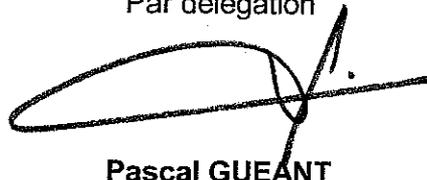
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Par délégation



Pascal GUEANT
Directeur Général des Services

PRÉFET
DE SEINE
SAINT-DENIS